

**Fiche de suivi des préconisations du
Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg
Mars 2022**

Objet	Note de synthèse sur la 5G – 20 janvier 2021
Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> - 16/12/2020 : Courrier de saisine officielle de la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg. - 20/01/2021 : Remise du rapport à la Présidente et aux vice-président.es Cécile Delattre et Caroline Zorn. - 02/12/2020 au 28/01/2021 : Conférence citoyenne sur le déploiement de la 5G et les usages du numériques. - 30/04/2021 : Présentation des ultimes travaux du Codev 2015-2020 au Conseil de l'Eurométropole (modif 3 du PLUI, 5G et ZFE). - 07/06/2021 : Restitution des travaux de la Conférence citoyenne 5 G, des travaux du Conseil de développement et du C4S. - 07/02/2022 : signature de la nouvelle Charte sur les Antennes relais entre l'Eurométropole, 16 communes de l'Eurométropole et les opérateurs téléphoniques.
Descriptif succinct	<p>La note de synthèse 5G détaille un ensemble de préconisations en p.13 et 14 et un résumé p.15 qui met l'accent sur deux rôles possibles pour l'Eurométropole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et formation des citoyens sur les dangers potentiels des ondes et du numérique. - Suivi des impacts et transparence sur les données collectées.

Détail des mesures mises en œuvre par l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg

Stratégie globale, coopération avec les acteurs du territoire et intégration urbaine

Depuis 2012, dans la continuité de la première charte relative aux antennes-relais de téléphonie mobile contractée entre la Ville de Strasbourg, les opérateurs de téléphonie mobile et les bailleurs Ophéa et Habitation Moderne, l'Eurométropole de Strasbourg a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle charte étendue aux communes du territoire qui l'ont souhaité. Cette nouvelle charte a été signée le 7 février 2022.

Elle est l'aboutissement d'un processus de concertation à plusieurs niveaux : recueil des attentes des citoyens-nes, association des opérateurs et des bailleurs sur les engagements proposés, enfin, propositions de fonctionnement des instances pour répondre au mieux aux problématiques et besoins des communes. L'axe fort de ce nouveau dispositif est d'apporter de la transparence pour les usagers-ères sur les données relatives aux antennes relais de leur territoire, en particulier sur l'exposition aux ondes électromagnétiques.

L'Eurométropole et la ville de Strasbourg soutiennent le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole. Les services accompagnent Orange afin d'assurer le maillage réseau et l'accès en Très Haut Débit à tous les citoyens de l'Eurométropole d'ici fin 2023.

Concernant la téléphonie mobile, la 4G n'est pas abandonnée par les opérateurs. Ce réseau arrive néanmoins à saturation, le déploiement de la technologie 5G, devrait permettre de compléter la couverture tout en améliorant la qualité de service de ces deux réseaux.

La conformité de l'intégration urbaine des nouvelles antennes est assurée par le service de la Police du Bâtiment, garante du respect du PLU. L'intégration paysagère des antennes peut être amélioré par la mise en place de fausses cheminées lorsque cela est nécessaire. Enfin, dans la nouvelle charte, les opérateurs s'engagent à renforcer leurs efforts pour mutualiser les équipements afin d'éviter la prolifération des sites antennaires.

Sensibilisation, pédagogie et inclusion numérique

L'Eurométropole de Strasbourg vient de mettre en ligne un site dédié au Numérique Responsable : <https://numerique-responsable.strasbourg.eu/>

The screenshot shows the website interface for 'numerique-responsable.strasbourg.eu'. The header includes the logo 'Strasbourg.eu' and 'NR', along with navigation links for 'Accueil', 'Édition 2021', 'Ressources', 'Engagements', and 'Partenaires'. The main content area features a large banner with the title 'RETOUR SUR LA CONFÉRENCE CITOYENNE : LA 5G ET LES USAGES DU NUMÉRIQUE'. Below the banner, there is a text block explaining the context of the conference and a list of 50 ideas of actions, with 15 prioritized. Two small images are visible on the right side of the page, one titled 'La charte antennes relais et les actions de l'Eurométropole et des communes' and another titled 'Plus d'informations sur les ondes électromagnétiques et les antennes relais'.

À travers ce site, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg mettent en place une démarche ambitieuse pour lutter contre l'illectronisme et développer une culture numérique citoyenne et responsable.

Sur la base d'un diagnostic du territoire et avec l'appui des acteurs locaux de la médiation numérique, un plan d'actions a été défini autour de trois objectifs :

- Structurer l'offre de services du territoire afin de garantir aux habitant.e.s de la Ville et de l'Eurométropole l'accès à une offre de proximité et proposer des offres ciblées pour les publics spécifiques

- Accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre de services pour l'ensemble des acteurs de l'inclusion numérique et pour les publics
- Renforcer l'impact des actions en privilégiant un fonctionnement en réseau et le partage des ressources.

En outre, la Ville de Strasbourg est en train de structurer au Shadok, sur la presqu'île Malraux, un lieu d'éducation populaire ouvert à tou.tes et co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans le numérique.

Elle propose une démarche qui poursuit 4 objectifs majeurs :

- Créer un lieu d'éducation populaire au numérique afin d'accompagner l'appropriation des enjeux du numérique par tous les habitants du territoire ;
- Fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun grâce à la concertation. Constituer une "communauté agissante" dès la préfiguration du lieu
- Co-construire une offre de service cohérente et adaptée aux besoins pour que le lieu (re)trouve son public et soit bien identifiable dès sa réouverture ;
- Fournir à la collectivité des éléments concrets d'aide à la décision pour la mise en œuvre à opérationnelle du projet : coûts, services, partenaires, gouvernance, feuille de route...

Santé, transparence et mise à disposition des données

La nouvelle charte et le nouveau site dédié permettent d'apporter plus de transparence pour les usagers-ères sur les données relatives aux antennes relais de leur territoire, en particulier concernant l'exposition aux ondes électromagnétiques.

Concernant l'exposition aux ondes électromagnétiques, et conformément à l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002, les opérateurs s'engagent à s'assurer, au sein des établissements particuliers (crèches, établissements scolaires et établissements de soins) situés dans un rayon de cent mètres de l'équipement ou de l'installation, que l'exposition du public au champ électromagnétique émis par l'équipement ou l'installation soit aussi faible que possible tout en préservant la qualité du service rendu.

En outre, afin de suivre plus précisément le niveau d'exposition dans les sites sensibles (écoles, sites petites enfance et établissements de soins), l'Eurométropole va réaliser, en plus des simulations logicielles, des campagnes triennales de mesures sur ces établissements. L'ensemble des résultats sera rendu public.

En complément des campagnes de mesures, et en réponse aux attentes des citoyens-nes, exprimées lors des démarches citoyennes dont celles du Conseil de développement, l'Eurométropole a installé huit capteurs d'ondes électromagnétiques en continu pour connaître et partager en toute transparence le niveau d'exposition aux ondes des lieux identifiés et suivre son évolution dans le temps.

Sur le nouveau site du numérique responsable, vous trouverez une première page présentant les contributions citoyennes, dont celle du Conseil de développement, puis une

page sur la charte des antennes relais et les actions de l'Eurométropole : rôle de la collectivité, périmètre et fonctionnement de la charte, documents issus des travaux des instances de dialogue et de suivi (compte-rendu, présentation...). Vous accéderez également à des éléments sur le suivi de l'exposition aux ondes, comme les résultats à venir des campagnes de mesures ou le suivi des mesures réalisées par les capteurs récemment installés.

<https://numerique-responsable.strasbourg.eu/article/la-charte-antennes-relais-et-les-actions-de-l-euromc3a9tropole-et-des-communes/>

Une autre page est dédiée aux projets d'implantation ou de modification d'antennes avec une carte interactive qui permet de prendre connaissance des Dossiers d'Informations Mairie (DIM), et qui se verra à termes complété d'une carte du niveau d'exposition global en espace extérieur estimé par simulation.

<https://numerique-responsable.strasbourg.eu/article/projets-d-implantation-ou-de-modification-substantielle-des-antennes-relais-et-mesures-d-exposition>

Une page sur le déploiement de la fibre optique a également été intégrée pour répondre aux questionnements des habitants-es sur cette technologie que l'Eurométropole souhaite privilégier par rapport aux réseaux mobiles quand cela est possible.

<https://numerique-responsable.strasbourg.eu/article/le-dc3a9ploiement-de-la-fibre-optique/>

Enfin, en phase avec vos préconisations, l'Eurométropole rassemble sur ce site plusieurs documents et rapports sur les effets sanitaires et environnementaux de ces technologies pour permettre à chacun-e d'être mieux informé-e.

<https://numerique-responsable.strasbourg.eu/article/plus-d-informations-sur-les-ondes-c3a9lectromagnc3a9tiques-et-les-antennes-relais>

Par ailleurs, au travers de ces différentes instances de travail et de dialogue avec les opérateurs autour de leur projet, l'Eurométropole assure un suivi au long cours des informations et projets 5G sur le territoire ainsi que des actions mises en œuvre à son niveau pour la sécurité des habitants et la protection de l'environnement tel que proposé dans les préconisations du Codev.

Participation citoyenne

Enfin, pour assurer la transparence des informations et un regard citoyen sur les travaux en cours, la charte prévoit la création d'une nouvelle commission consultative de suivi annuel composée d'élus-es, des opérateurs, des bailleurs, d'institutions telles que l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) et l'Agence Régionale de Santé, d'associations et de citoyens-nes. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 22 avril.

<https://participer.strasbourg.eu/-/charte-antenne-relais>

Par ailleurs, le comité des usagers du numérique est également en cours de renouvellement. Il permettra d'associer les citoyen.ne.s à l'évolution des outils et services numériques métropolitains et à la refonte de la plateforme de la participation citoyenne de la collectivité. Les candidatures sont également ouvertes jusqu'à fin avril.

<https://participer.strasbourg.eu/-/usages-numeriques>